



Déroulement de la séance

- Les entraîneurs doivent avoir un vestiaire différent des patineurs.
- Aucun entraîneur ou parent n'est autorisé dans le vestiaire des patineurs. Si le patineur nécessite de l'aide pour attacher ses patins, l'accompagnateur peut l'aider dans les estrades ou les aires communes de l'installation.
- Les patineurs en séance de leçons ont toujours la priorité.
- Le patineur solo qui pratique son programme a priorité ; les autres patineurs sur la glace doivent céder le passage.
- Le respect et la courtoisie sont de mise sur la glace ; évitez de nuire aux autres.
- Un patineur souhaitant pratiquer son programme doit demander à un entraîneur ou à un autre patineur de démarrer sa musique, tout en respectant l'ordre de priorité.
- Les patineurs de niveau Étapes qui patinent sur les glaces du Privé doivent être accompagnés de leurs entraîneurs en tout temps (modèle un pour un).
- Les entraîneurs peuvent enseigner à un maximum de 3 patineurs simultanément.

Sécurité sur la patinoire

- Attacher ses cheveux si ceux-ci sont suffisamment longs pour nuire à la vision.
- Ne pas porter de bijou susceptible de tomber ou tout autre objet susceptible de causer des blessures.
- Les chandails à capuchon et tout autre vêtement qui comporte des cordons sont interdits.
- Les pantalons au bas évasé ou de type denim (jeans) sont interdits.
- Les figures de patinage synchronisé attaché sont interdites sur les glaces Privé.
- Ne pas manger, mâcher de la gomme ou boire sur la glace ou derrière le banc des joueurs. (Sauf de l'eau)
- Déclarer à l'entraîneur le port de lentilles cornéennes ou la prise de médicaments.
- Ne pas consommer ou être sous l'effet de boisson alcoolique, de substance dopante ou de drogues.
- Un patineur qui chute doit se relever rapidement.
- Ne pas utiliser de tablette, cellulaire ou tout autre appareil électronique sauf pour **usage d'entraînement et exclusivement** par un entraîneur ou un collègue.

- Aucun parent ou accompagnateur autorisé derrière la bande; cette zone représente la zone d'enseignement.

* *Les règles du CPA St-Jean sont inspirées du Règlement de sécurité de Patinage Québec (R2019) : https://patinage.qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/Reglement_de_securite-en-vigieur_avril2019.pdf*

Mesure à suivre en situation de COVID-19

Le CPA Saint-Jean s'engage à suivre les recommandations de la Santé Publique du Québec, les recommandations de Patinage Québec ainsi que celles de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Si le participant présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, nous vous recommandons de suivre les plus récentes recommandations de la Santé Publique du Québec et de vous isoler.

Bonne saison à tous les patineurs

Merci de votre précieuse collaboration.

Responsable des patineurs Privé : Janie Laramée janie.laramee.cpastjean@gmail.com

Responsable des horaires : Catherine Coulombe catherine.coulombe01@gmail.com

Responsable de la sécurité : Nathalie Ethier nathou1221@hotmail.com